ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

intégration en milieu scolaire

Question écrite n° 65919

Texte de la question

Mme Laurence Dumont appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur la scolarisation des élèves à besoins spécifiques. La loi reconnaît, en effet, à tous les enfants handicapés le droit à une éducation scolaire, quelles que soient la nature ou la gravité de leur handicap ; elle permet l'épanouissement et l'intégration sociale d'un grand nombre de jeunes. Il est certain que de nombreux progrès ont été réalisés ces dernières années, mais plusieurs problèmes demeurent. C'est pourquoi elle lui demande s'il est dans ses intentions de revoir les missions des IEN-AIS prochainement, étant entendu qu'une révision du texte en vigueur de 1961 avait été envisagée pour améliorer la prise en charge des enfants handicapés.

Données clés

Auteur : Mme Laurence Dumont
Circonscription : Calvados (5e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 65919
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées
Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 septembre 2001, page 5310